



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LONDINIÈRES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes de Londinières. Elle est disponible sur le site internet de la Com Com

Le budget 2021 a été voté le 8 Avril 2021 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la communauté de communes 16 rue du Pont de pierre aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 22 Mars 2021 Il a été établi avec la volonté :

- de ne pas augmenter la pression fiscale et de maintenir les taux

Pour le budget principal

- Concernant les déchets
Pas de modification de la TOEM. Il faut prévoir l'extension des consignes et le nouveau marché des O.M
- Continuer le déploiement de la fibre optique
- Soutenir la vie associative
- Soutenir les projets d'entreprises
- Aider à l'amélioration de l'habitat
Envisage une participation ponctuelle pour les familles en grande précarité
- Maison France services
Embauche, mise en place en juin de la maison France services
- Le soutien des activités musicales à l'école, la piscine, les centres aérés

Pour la zone d'activité

- Permettre l'installation d'entreprises artisanales
- Soutenir la création et la reprise de commerce
- Aides aux entreprises avec la Covid

Pour la maison de santé

- Travaux pour l'amélioration du confort l'été
- Exonération pour les deux médecins des loyers durant 22 mois

I. La section de fonctionnement Budget Principal

a) Généralités

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population
part du transport scolaire restant à la charge des familles ne transite plus par le budget depuis que les familles s'inscrivent en direct sur le site Région Normandie
aux impôts locaux,
TEOM
Impôts locaux
dotations versées par l'État, est devenue inférieure au FNGIR
diverses subventions.
la taxe GEMAPI

Le report à nouveau passe de 1 082 736 en 2019 à 1 236 293 en 2020

b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 183 983	Excédent brut reporté	1 236 293
Dépenses de personnel	171 600	Recettes des services	
Autres dépenses de gestion courante	530 050	Impôts et taxes	773 686
Dépenses financières	0	Dotations et participations	111 243
Dépenses exceptionnelles	167 889	Autres recettes de gestion courante	10 000
Autres dépenses	3 000	Atténuation charges	40 000
Dépenses imprévues	100 000	Recettes financières	0
Total dépenses réelles	2 156 522	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	32 368	Total recettes réelles	2 171 222
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	17 668
Total général	2 188 890	Total général	2 188 890

Commentaires du tableau

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

l'entretien et la consommation des bâtiments

les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations 33 701€ et il est prévu une ligne de 10 000€ pour des subventions imprévues

participations PETR - Seine Maritime Numérique- Seine Maritime Attractivité- Mission du talou- Clic les aides à la création et projets d'entreprises suite à la signature de conventions

aides à l'amélioration du logement

participation réduite à 45 euros pour les familles de collégiens et lycéens empruntant les transports scolaires

Les salaires ont augmenté dû à deux embauches.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 2 188 890.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement

Il existe trois principaux types de recettes :

Les impôts locaux (taxe sur l'éolien)

Les dotations versées par l'État

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 sont maintenus

concernant les ménages

- Taxe d'habitation 1,37%
- Taxe foncière sur le bâti 0,602%
- Taxe foncière sur le non bâti 1,24%
- TEOM 11%

concernant les entreprises

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) 0,689 %
- éolien IEFER il était de 273 867 en 2020 on prévoit 275 508 pour 2021

d) Les dotations de l'État.

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 50 580 €.

Année	Dotations de fonctionnement	Contribution au FNGIR
2020	46 258	38 889
2021	50 580	38 889

II. La section d'investissement du budget principal

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement d'emprunts	0	FCTVA	
Travaux de bâtiments (à lister)	80 586	Réserves	300 913
Travaux divers	1 000	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux	105 000	Taxe aménagement	
Autres dépenses	166 027	Subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	17 668	Autre immo financière	37 000
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	32 268
Total général	370 281	Total général	370 281

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

Au niveau des dépenses

- Il a été retenu de provisionner 100 000 euros dans le cadre de l'extension des consignes de tri achat de poubelles et colonnes
- Acquisition d'un photocopieur
- Installation de la maison France service et embauches
- Aides aux entreprises avec la Covid-19

Au niveau des recettes

La maison de santé ne peut rembourser l'avance remboursable car les médecins sont exonérés de loyer pendant 22 mois.

d) Les subventions d'investissements prévues :

Aucune

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Recettes et dépenses d'investissement	:	370 281
Réparties comme suit :		
- dépenses : crédits reportés 2020	:	300 913
nouveaux crédits	:	69 368
TOTAL	:	370 281
- Recettes : crédits reportés 2020	:	300 913
nouveaux crédits	:	69 368
TOTAL	:	370 281

b) Principaux ratios

Les principaux ratios du budget :

Dépenses réelles de fonctionnement	1 971 899	= 366,86 € / habitant
Dépenses de personnel	61 400	= 1,14
Indemnités élus	20 000	= 3,72
Produit des impositions directes	796 160	= 148,12
Dotations d'État	42 000	= 7,81
FNGIR	38 889	= 7,24
Recettes réelles de fonctionnement	1 988 606	= 369,98

c) État de la dette

La communauté de Communes n'a **aucune dette externe**

Le budget principal a réalisé une **avance remboursable de 600 000 euros** afin de financer la construction de la maison pluridisciplinaire de santé. Le remboursement se fera progressivement dès que la maison aura trouvé son rythme de croisière.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

BUDGET ANNEXE ADE Zone d'activité

a) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes		Excédent brut reporté	185 289
175 755Dépenses de personnel		Recettes des services	
Autres dépenses de gestion courante	1 600	Loyers	48 000
Dépenses financières	0	Dotations et participations	

Dépenses exceptionnelles	20 200	Autres recettes de gestion courante	
Autres dépenses impôts	3 000	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	205 096	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	35 884	Total recettes réelles	233 289
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	7 691
Total général	240 980	Total général	240 980

Les recettes proviennent du loyer de la VIMO

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement d'emprunts		FCTVA	
Travaux de bâtiments (à lister)		Mise en réserves	212 105
Travaux de voirie (à lister)		Cessions d'immobilisations	
Autres travaux			
Autres dépenses	240 298	Subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	7 691	Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	35 884
Total général	247 989	Total général	247 989

BUDGET MAISON de SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

a) Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	34 135	Excédent brut reporté	35 128
Dépenses de personnel	4 000	Recettes des services	
Autres dépenses de gestion courante		Loyers	20 400
Dépenses financières		Dotations et participations	
Dépenses exceptionnelles	2 000	Autres gestion courante charges locatives	6 000
Impôt foncier		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	42 135	Autres recettes	

Charges (écritures d'ordre entre sections)	33 450	Total recettes réelles	61 528
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	14 057
Total général	75 585	Total général	75 585

Les recettes proviennent des loyers versés par les praticiens
 Une partie liée aux locaux vides reste à la charge de la collectivité.
 Rappel : Les deux nouveaux médecins sont exonérés de loyer pendant 22 mois.

L'amortissement des subventions

Les charges

- entretien
- impôts fonciers

- l'amortissement

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	
Remboursement avance remboursable	107 313	FCTVA	
Travaux de bâtiments (à lister)	125 000	Mise en réserves	37 920
Travaux de voirie (à lister)		Cessions d'immobilisations	
Autres travaux		Taxe aménagement	
Autres dépenses		Subventions	50 000
Charges (écritures d'ordre entre sections)	14 057	Emprunt	125 000
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	33 450
Total général	246 370	Total général	246 370

Un emprunt a été effectué afin d'améliorer le confort estival de la maison de santé.

Fait à LONDINIÈRES le 08 avril 2021

La Présidente

Armelle BILOQUET